

**Réunion du Conseil d'administration
du mercredi 25 février 2026 à 15h00**

Délibération n°2026-13

**Objet : Service Intérim Territorial – Délégation à la Présidente pour la fixation
des effectifs**

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. FONTES, M. SALAT, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. LADEVEZE représenté par M. GILLON.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par M. LEFEBVRE ; M. CAMPAGNE représenté par M. SIOUTAC ; M. CADAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par Mme MEIFFREN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEQUEL représenté par Mme GAVEN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS, Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu de la délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le CDG31 propose aux collectivités et établissements publics du département un service d'intérim territorial par lequel le CDG31 met à disposition de celles-ci, des agents, soit dans le cadre d'un remplacement, soit dans le cadre d'un surcroît d'activité.

La Présidente indique que les besoins des collectivités et établissements publics ne peuvent être déterminés à l'avance et qu'il est donc impossible de déterminer les postes à créer correspondant à ces besoins en amont.

Elle précise que conformément à l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion, le Conseil d'administration du CDG31 peut déléguer à la Présidente la fixation des effectifs, à charge pour la Présidente de rendre compte de ses décisions prises à ce titre lors de la plus proche réunion de l'assemblée.

Elle propose que lui soit déléguée la fixation des effectifs nécessaires à la mise en œuvre des missions d'intérim territorial au bénéfice des collectivités et établissements publics du département dans les conditions fixées par le décret précité.

Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de :

- déléguer à la Présidente du CDG31 la compétence de fixation des effectifs nécessaires à la mise en œuvre des missions d'intérim territorial, service proposé aux collectivités et établissements publics du département ;
- préciser que cette délégation s'exercera dans la limite des crédits budgétaires prévus au chapitre considéré, dans le cadre du budget primitif 2026 ;
- préciser également que la Présidente rendra compte de ses décisions prises à ce titre lors de la plus proche réunion de l'assemblée.

Fait à Labège,
Le 25/02/2026



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ